

BAUER HOCKEY - CONCOURS TEXTEZ POUR GAGNER UN BÂTON VAPOR APX (« Concours »)

RÈGLEMENT OFFICIEL

AUCUN ACHAT N'EST REQUIS. Taux de messages et de données peuvent s'appliquer. Dans le texte STOP pour le Canada 24 680 pour annuler. Texte d'aide à 24 680 pour les aider. Texte d'aide pour les 606060 ACHAT help. A N'AUGMENTERA PAS VOS CHANCES DE GAGNER. Ce concours est ouvert uniquement aux résidents américains et canadiens de 13 ans ou plus en date du 6 Septembre 2011.

Le concours est nul là où il n'est pas en vigueur. Les employés, administrateurs et dirigeants de Bauer Hockey inc. (« Commanditaire »), la société mère, les sociétés affiliées et les filiales, les agences de publicité et de promotion, les fournisseurs Internet et autres personnes impliquées dans la création, la production ou la réalisation de ce Concours, ainsi que les membres de leur famille immédiate respective (conjoint, parents, frères, soeurs, enfants, leurs conjoints respectifs, peu importe leur lieu de résidence), ainsi que les ménages (parents ou non) ne sont pas admissibles. Aucun groupe, club ou organisme ne peut participer à ce concours au nom du groupe, du club ou de l'organisme. Un mineur admissible (âgé de moins de 18 ans) doit obtenir l'approbation d'un parent ou d'un tuteur pour participer au Concours. Le Concours est assujéti à toutes les lois fédérales, provinciales et municipales applicables.

POUR PARTICIPER. Le Concours débute le 6 septembre 2011 à 12:00:00 (midi) HNE et se termine le 4 octobre 2011 à 23:59:59 HNE (la « Période du Concours »).

Vous pouvez participer au Concours (1) en textant BAUER (le « Mot-clé ») au 24680 (« Participation par message texte ») à l'aide d'un téléphone pouvant envoyer des messages texte. Une fois que vous aurez envoyé le mot-clé au 24680, vous recevrez un message texte confirmant votre participation au Concours. **LES FRAIS STANDARD DE MESSAGERIE ET DE TRANSFERT DE DONNÉES SERONT FACTURÉS POUR CHAQUE MESSAGE ENVOYÉ OU REÇU. RENSEIGNEZ-VOUS AUPRÈS DE VOTRE FOURNISSEUR DE SERVICE MOBILE.** Le commanditaire ne peut garantir que ce programme sera disponible auprès de tous les fournisseurs de services mobiles. Pour obtenir de l'aide, textez **AIDE** au 24680. Pour ne plus recevoir de messages au sujet du Concours, textez **STOP** au 24680. Vous ne recevrez alors plus de messages textes, sauf si vous avez été sélectionné comme gagnant potentiel. Veuillez prendre note que la preuve de l'envoi d'un message texte ne constitue pas une preuve de livraison. Ou (2) inscrivez lisiblement votre nom, votre âge et votre adresse sur un carton de format 3 x 5 et envoyez-le à Bauer Hockey au : Concours Textez pour gagner, 6660A Millcreek Drive, Mississauga, Ontario, L5N 8B3. Toutes les participations devront être reçues avant le 4 octobre 2011 à 23:59:59 HNE.

Limite d'une (1) participation par personne/numéro de téléphone ou par enveloppe affranchie par jour. Si plus d'une (1) participation par jour est reçue de la même personne ou du même numéro de téléphone, seule la première participation reçue sera considérée comme valide et le Commanditaire pourra décider d'annuler toutes les participations reçues par le participant, et ce, à son entière discrétion. Aux fins du présent Concours, un « jour » est une période de 24 heures consécutives entre 00:00:00 et 23:59:59 HNE. L'ordinateur du Commanditaire constitue l'indicateur officiel de temps pour le présent Concours. La « Réception » d'une participation se produit lorsque le Commanditaire reçoit les informations du participant ou lorsque le serveur du

Commanditaire enregistre la participation. Toute réception automatique informatisée (telle que la réception d'un message confirmant votre participation) ne constitue pas une preuve réelle de la réception d'une participation par le Commanditaire. Chaque participation doit être entrée manuellement par le participant. Les participations automatisées (incluant, mais n'étant pas limitées aux participations soumises par robot, un script, une macro ou les services de concours), les participations par des tiers, des copies, des télécopies et/ou des reproductions mécaniques ne seront pas considérées comme valides.

Toutes les participations sont la propriété du Commanditaire et ne seront aucunement retournées. Les parties libérées (tel que défini ci-dessous), ne sont aucunement tenues responsables des participations retardées, perdues, volées, mal acheminées, égarées, illisibles, inappropriées, mutilées, endommagées, incomplètes ou non livrées.

Toute personne participant au Concours doit être le titulaire de compte autorisé associé au numéro de téléphone soumis avec la participation. Le « Titulaire de compte autorisé » est la personne désignée comme responsable de l'appareil mobile par le fournisseur de service, le fournisseur d'accès Internet, le fournisseur de service en ligne ou toute autre entreprise responsable d'attribuer des numéros de téléphones. Dans le cas d'un litige concernant l'identité de la personne soumettant une participation, la participation sera alors attribuée à la personne à qui le numéro de téléphone est attribué. Le gagnant potentiel peut être tenu de fournir au commanditaire une preuve qu'il est le Titulaire de compte autorisé du numéro de téléphone associé à cette participation.

Les parties libérées ne sont pas tenues responsables de tout problème informatique, Internet, téléphonique ou technique pouvant survenir, pour toute information erronée ou inexacte, qu'elle soit causée par les utilisateurs du site Web, tout équipement ou programme associé avec ou utilisé pendant le Concours, ou toute autre erreur pouvant être causée par un appareil électronique, technique, d'impression, typographique ou par un être humain lors de l'administration du Concours, le traitement des participations au Concours, l'annonce des prix ou tout autre matériel relié au Concours; ou pour toute erreur, omission, interruption, suppression, défaut, retard de fonctionnement ou de transmission, défaillance des lignes de communication, vol, destruction ou accès non autorisé, pour toute modification, ou pour tout problème, panne, défaillance technique de tout réseau ou ligne téléphonique, systèmes informatiques en ligne, serveurs, fournisseurs, équipements informatiques, logiciels, courriels, joueurs ou navigateurs, en raison de problèmes techniques ou de congestion sur Internet, tout site Web ou pour le compte de toute combinaison de ce qui précède.

Par ailleurs, les commanditaires ne sont aucunement responsables pour tout dommage causé à l'ordinateur du participant ou autre personne lors de la participation au Concours ou lors du téléchargement du matériel d'information du Concours. Si, pour une raison quelconque, le Concours ne peut se dérouler comme prévu, en raison d'un problème causé par un virus informatique, un bogue, une intervention non autorisée, une fraude, une défaillance technique ou pour toute autre raison pouvant corrompre ou affecter l'administration, la sécurité, l'équité, l'intégrité ou le bon déroulement du Concours, le Commanditaire se réserve le droit, à son entière discrétion, d'annuler, de résilier, de modifier ou de suspendre le Concours en totalité ou en partie et, si le concours est résilié à sa discrétion, le Commanditaire se réserve le droit de

choisir un gagnant au hasard parmi les participations valides reçues avant la date d'annulation, de résiliation ou de modification du Concours. Un avis d'annulation, de résiliation ou de modification sera mis en ligne sur le site Web Bauer.com. En participant au Concours, les participants (ou, dans le cas d'un mineur admissible, ses parents ou un tuteur légal) acceptent que leurs renseignements personnels soient utilisés aux fins d'administration de ce Concours. S'il y a divergence entre le présent règlement officiel et tout autre matériel promotionnel, site Web du Commanditaire ou formulaire de participation, le présent règlement officiel prévaudra.

PRIX. Un (1) prix sera décerné, consistant en un bâton de hockey BAUER VAPOR APX au gagnant, et un maximum de dix-neuf (19) bâtons de hockey BAUER VAPOR APX et un maximum de deux (2) bâtons de gardien de but BAUER seront remis à l'équipe de hockey du gagnant. (Valeur au détail approximative (« VDA ») de 6599,78 \$ (CAD).) Une copie de la liste officielle des membres de l'équipe de hockey devra être fournie pour confirmer le nom de tous les membres de l'équipe. Toutes les taxes fédérales, provinciales et locales (incluant les revenus et les retenues d'impôts) attribuables à ce prix, ainsi que tous les frais et dépenses associés à l'acceptation et l'utilisation de ce prix, non mentionné ici comme étant attribués, relèvent de l'entière responsabilité du gagnant. Aucun transfert de prix, d'argent, ou aucune autre substitution ne sera permise, sauf par le Commanditaire, qui peut remplacer le prix, en partie ou en totalité, pour un prix d'une valeur égale ou supérieure, et ce, à son entière discrétion. Tous les détails sur les prix sont à l'entière discrétion du Commanditaire.

CHANCES DE GAGNER. Les chances de gagner dépendent du nombre de participations valides reçues au cours de la Période du concours.

Pour être déclaré gagnant officiel et pour réclamer un prix, un participant doit répondre correctement à une question mathématique, sans aide d'aucune sorte, qu'elle soit mécanique ou autre, qui sera posée par le Commanditaire ou un représentant du Commanditaire, sinon le prix sera annulé, et un autre gagnant sera choisi, à la discrétion du Commanditaire.

SÉLECTION DU GAGNANT/NOTIFICATION/COMMUNIQUÉS DE PRESSE. Les gagnants potentiels seront choisis parmi toutes les participations valides reçues, lors d'un tirage au sort qui aura lieu le ou vers le **5 octobre 2011**, et qui sera mené par le Commanditaire ou des juges indépendants. Les gagnants potentiels seront avisés par un moyen vérifiable et peuvent être tenus de signer et retourner un affidavit/une déclaration d'admissibilité, une décharge de responsabilité et, sauf lorsque interdit, recevront un communiqué de presse à l'intérieur d'une période de temps spécifiée par le Commanditaire. Si, en dépit de tous les efforts raisonnables, un gagnant potentiel ne donne pas de réponse dans les cinq (5) jours suivant la première tentative de contact, ou si le prix ou un avis de prix est retourné ou non remis à un gagnant potentiel, celui-ci perdra son prix et un autre gagnant pourra être sélectionné. Si un gagnant potentiel est jugé inadmissible, s'il ne s'est pas conformé au présent règlement officiel, ou s'il refuse le prix pour une quelconque raison avant son attribution, ce gagnant potentiel sera disqualifié et un autre gagnant pourra être sélectionné. Si les documents requis ne sont pas retournés dans les délais prescrits, ou si la notification ou le prix sont retournés car ils n'ont pu être livrés ou qu'ils ne sont pas conformes au présent règlement officiel, le prix sera confisqué et un autre gagnant pourra être choisi au hasard par le Commanditaire. Si un gagnant potentiel n'a pas atteint l'âge de la majorité dans sa province de résidence, le prix peut lui être attribué au nom de ses parents ou

de son tuteur légal, qui aura la responsabilité de remplir toutes les exigences imposées au gagnant et énoncées dans le présent règlement officiel, y compris remplir et retourner tous les documents requis.

Les Commanditaires disposent d'un an pour remettre tous les prix au gagnant, et ce, à partir de la date où le gagnant a rempli et retourné l'affidavit, la déclaration d'admissibilité et l'acceptation de diffusion d'un communiqué de presse au Commanditaire.

En participant au Concours, les participants (ou, s'ils sont mineurs, les parents ou le tuteur légal) acceptent (i) le présent Règlement officiel et toutes les décisions prises par le Commanditaire et/ou les juges, qui seront finales et exécutées en tous points; (ii) de dégager et de ne pas tenir pour responsable le Commanditaire, la société mère, ses filiales, ses sociétés affiliées, les agences de publicité et de promotion, le juge, les administrateurs de la promotion, les fournisseurs Internet et toute autre personne impliquée dans la création, la production ou l'exécution de ce Concours, ni leurs administrateurs, représentants, agents ou employés respectifs (collectivement appelés « Parties libérées ») de toute responsabilité, perte, blessure, décès, atteinte à la réputation ou autre reliés, directement ou indirectement, à leur participation au Concours ou à l'acceptation et/ou à l'utilisation du prix (incluant toute blessure résultant de l'utilisation du prix); et (iii) s'ils sont sélectionnés, de permettre au Commanditaire et ses délégués d'utiliser, sans restriction, leurs noms, voix, images, déclarations, renseignements biographiques et province de résidence dans les médias utilisés à des fins publicitaires et promotionnelles, et ce, à perpétuité et sans préavis, sans recevoir une indemnisation supplémentaire, le crédit ou droit de révision ou approbation, sauf lorsque la loi l'interdit.

Tout matériel de promotion, incluant l'offre ou le présent Règlement officiel, contenant des erreurs de production, d'impression ou de typographie, ou qui est obtenu en dehors des moyens autorisés, sera considéré comme nul, et la responsabilité du Commanditaire est limitée au remplacement de ce matériel de promotion, le cas échéant. Les personnes recevant du matériel (ou, s'ils sont mineurs, les parents ou le tuteur légal), dégagent les Parties libérées de toute perte, réclamation ou dommage pouvant en découler. Le matériel du Concours est automatiquement considéré comme nul s'il est reproduit, endommagé, falsifié, altéré ou modifié de quelque façon, ou s'il est obtenu de façon non autorisée.

Dans le cas où le Commanditaire ne peut attribuer le prix ou ne peut poursuivre le Concours en raison de tout événement hors de son contrôle, incluant, mais n'étant pas limité à un incendie, une inondation, une épidémie naturelle ou causée par l'Homme, un séisme, une explosion, un conflit de travail ou une grève, un acte de Dieu ou un ennemi public, une défaillance satellite ou de matériel, une émeute, une guerre civile, un acte ou une activité terroriste, une guerre (déclarée ou non), ou toute loi fédérale, provinciale ou locale, un ordre ou un règlement, une crise de santé publique (par exemple, le SRAS), une ordonnance du tribunal ou une juridiction, ou toute autre cause hors du contrôle du Commanditaire (un événement de « Force majeure » ou autre occurrence), puis soumis à une approbation gouvernementale pouvant être nécessaire, le Commanditaire aura le droit de modifier, suspendre ou résilier le Concours. Si le Concours est résilié avant la date de clôture prévue, le Commanditaire devra (si possible), désigner les gagnants au hasard parmi toutes les participations valides et admissibles reçues à la date de résiliation du Concours. La participation à un tel tirage sera le seul et unique recours que chaque participant aura dans une telle situation.

EN AUCUN CAS LES PARTIES LIBÉRÉES NE POURRONT ÊTRE TENUES RESPONSABLES POUR TOUT DOMMAGE OU PERTE, INCLUANT LES DOMMAGES DIRECTS, INDIRECTS, ACCIDENTELS, CONSÉQUENTS OU PUNITIFS POUVANT DÉCOULER DE L'ACCÈS OU DE L'UTILISATION DU SITE WEB BAUER.COM OU DE TOUT DISPOSITIF/DE TOUTE APPLICATION MOBILE. SANS AUCUNE LIMITATION DE CE QUI SUIT, TOUT CE QUI SE RETROUVE SUR LE SITE WEB BAUER.COM EST PRÉSENTÉ « TEL QUEL », SANS GARANTIE D'AUCUNE SORTE, EXPLICITE OU IMPLICITE, COMPRENANT, MAIS SANS S'Y LIMITER, LES GARANTIES IMPLICITES DE QUALITÉ MARCHANDE, D'ADÉQUATION À UNE UTILISATION PARTICULIÈRE OU DE NON-VIOLATION. CERTAINES JURIDICTION PEUVENT NE PAS AUTORISER LA LIMITATION OU L'EXCLUSION DE RESPONSABILITÉ POUR TOUT DOMMAGE DIRECT OU INDIRECT, OU L'EXCLUSION DE GARANTIES IMPLICITES. DANS CE CAS, CERTAINES DES LIMITATIONS MENTIONNÉES CI-DESSUS PEUVENT NE PAS S'APPLIQUER. VÉRIFIEZ VOS RÈGLES LOCALES POUR CONNAÎTRE LES RESTRICTIONS OU LES LIMITATIONS CONCERNANT CES LIMITATIONS OU CES EXCLUSIONS.

MISE EN GARDE : TOUT PARTICIPANT QUI TENTERA VOLONTAIREMENT D'ENDOMMAGER TOUTE APPLICATION MOBILE OU SITE WEB, OU QUI TENTERA DE PORTER ATTEINTE AU CONTENU OU AU FONCTIONNEMENT LÉGITIME DE CE CONCOURS CONSTITUE UNE VIOLATION DU DROIT CRIMINEL ET CIVIL, ET SI UNE TELLE SITUATION SE PRÉSENTE, LE COMMANDITAIRE SE VERRA DANS L'OBLIGATION DE DISQUALIFIER LE PARTICIPANT ET SE RÉSERVE LE DROIT D'EXIGER UN REMBOURSEMENT DES DOMMAGES (INCLUANT LES HONORAIRES D'AVOCAT) ET AUTRES RECOURS AUPRÈS DE CE PARTICIPANT, DANS LA MESURE OÙ LA LOI LE PERMET.

Comme condition de participation à ce Concours, chaque participant accepte que tout litige concernant le présent Concours soit régi par les lois provinciales de l'Ontario, et ce, sans l'intervention d'autres lois ou de conflits de lois, et que tous les litiges ne pouvant être résolus entre les parties ou les causes découlant de ce Concours soient résolus individuellement, sans recourir à aucune forme de recours collectif, seulement devant un tribunal situé en Ontario. Par ailleurs, dans une telle situation de litige, en aucun cas le participant ne sera autorisé à obtenir un prix, et celui-ci renonce à tout droit d'effectuer une réclamation pour des dommages punitifs, accidentels ou consécutifs, incluant les honoraires raisonnables d'avocats, les dépenses autres du participant (par exemple, les frais associés à la participation au Concours), ainsi que pour tous droits reliés à des dommages multiples ou accrus. Dans le cas de divergence ou d'incohérence entre les divulgations ou autres énoncés contenus dans les documents du Concours et les termes et conditions du Règlement officiel, le présent Règlement officiel prévaudra en tout temps. Veuillez consulter la politique de confidentialité qui se trouve au <http://www.bauer.com/legal/privacyPolicy> pour de plus amples informations au sujet de la politique du Commanditaire concernant l'utilisation des renseignements personnels recueillis lors de ce Concours.

COMMANDITAIRE. Bauer Hockey inc., 100, Domain Drive, Exeter, New Hampshire 03833.

LISTE DES GAGNANTS/RÈGLEMENT OFFICIEL. Pour obtenir une copie de la liste des gagnants, veuillez faire parvenir une enveloppe préaffranchie à : Liste des gagnants du Concours « **TEXTEZ POUR GAGNER - BAUER HOCKEY** », BAUER HOCKEY INC., 100 Domain Drive, Exeter, New Hampshire 03088.

© 2011 Bauer Hockey inc. Tous droits réservés. Les participants sont autorisés à effectuer une copie du présent Règlement officiel, à condition que cette copie ne soit qu'à des fins d'utilisation personnelle et non à toute utilisation commerciale quelconque.